



Città di Salve



#SALVEATUTTI

Taxe de séjour

Cher client,

nous vous remercions d'avoir choisi de venir en vacances à Salve et espérons que vous trouverez votre séjour dans notre belle et accueillante communauté à votre goût. Le territoire de Salve, de Ruggiano et des zones maritimes est très vaste et sa beauté naturelle, son patrimoine historique et artistique sont le point fort de notre offre touristique.

Pour nous permettre de sauvegarder et d'améliorer cette richesse environnementale et culturelle, nous vous demandons de contribuer en payant la **taxe de séjour**.

La taxe s'applique à un maximum de 7 nuits consécutives passées dans chaque type d'hébergement. La période soumise au paiement de la taxe de séjour va du 1er Juin au 30 Septembre et les tarifs sont les suivants:

TYPE D'HÉBERGEMENT	CLASSIFICATION	TAXE
Terrains de camping. Zones équipées pour le stationnement temporaire. Zones de camping.	/	0,90 €
Maisons et appartements de vacances. Fermes. Résidences hôtelières touristiques. Villages touristiques et villages hôteliers. Maisons de vacance. Hôtels. Logements meublés à usage touristique. Hébergement de tout type géré par des agences de courtage immobilier et similaires.	1 - 2 - 3 stelle	1,35 €
Hôtels. Résidences hôtelières touristiques. Villages touristiques et villages hôteliers.	4 - 5 stelle	1,80 €

NB: Ils sont exemptés de la taxe de séjour, après avoir signé un formulaire spécial: mineurs de moins de 18 ans, personnes malades et soignants de patients admis dans des établissements de santé (à raison d'un accompagnateur par patient), parents les aidants de personnes malades âgées de moins de dix-huit ans et les chauffeurs de bus / accompagnateurs qui assistent des groupes organisés par des agences de voyages (l'exemption s'applique à chaque chauffeur d'autocar et à un accompagnateur pour 25 participants).

Le produit de la taxe sert à la municipalité pour couvrir les dépenses budgétaires visant à améliorer l'accueil et la permanence des touristes dans notre communauté.

Nous vous informons que lors du paiement de la taxe, vous recevrez un reçu de paiement vous permettant de bénéficier de réductions sur le prix d'achat des biens et services dans les magasins participants.

Heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau si vous l'aimez, nous vous souhaitons un séjour agréable.

Cordialement

L'Administration Municipale